

## L'ACCORD DE TAEF

### DOCUMENT D'ENTENTE POUR LE LIBAN

Le texte que nous présentons est celui du "Document d'Entente nationale" adopté par les députés libanais, réunis à Taëf, le 22 octobre 1989, et voté par eux lors de la séance parlementaire du 5 novembre 1989 qui a vu l'élection du nouveau président de la République libanaise, René Moawad. Ce document élaboré par le Haut Comité tripartite arabe avait été rendu public, une première fois le 31 juillet 1989. Il avait été remanié à la suite de protestations syriennes en septembre et proposé à la discussion des députés à partir du 30 septembre, à Taëf (1).

"Le Document d'Entente nationale pour le Liban" a fait l'objet d'une déclaration du Haut Comité arabe en date du 24 octobre. Il a reçu l'appui des cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui, dans une déclaration du 31 octobre ont affirmé "se réjouir de l'accord sur un processus de paix et de réconciliation nationale réalisé à Taëf", et se sont dits "résolus à soutenir la restauration de la pleine souveraineté du Liban sur l'ensemble de son territoire".

(1) Pour les deux premières versions, cf. *Cahiers de l'Orient* n° 15, 3<sup>e</sup> trimestre 1989.